

Conformément à l'article 63 de la Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de finances, la Loi de Règlement constate les montants définitifs des encaissements de recettes et des ordonnancements de dépenses pour une gestion budgétaire donnée, et établit le montant du déficit ou de l'excédent qui en résulte. Elle ratifie, le cas échéant, les ouvertures de crédits. Elle constitue ainsi l'ultime étape du processus budgétaire et comptable qui permet au Parlement d'apprécier l'action gouvernementale à travers les réalisations.

Deux objectifs principaux sont recherchés à travers sa présentation :

- Informer l'Assemblée Nationale de l'exécution de la Loi de Finances portant budget de l'Etat, en ressources et en dépenses;
- Et arrêter définitivement les comptes de la gestion.

La conjoncture économique internationale en 2012 a été marquée par un ralentissement de la croissance mondiale dû à un repli des activités et à la fragilité du système financier dans la zone Euro. Cette situation a entraîné un fléchissement des activités économiques dans les pays émergents avec à la clé un ralentissement du taux de croissance. Toutefois, grâce au regain d'activités observé aux Etats-Unis soutenu par les efforts de rééquilibrage budgétaire, le taux de croissance mondiale est ressorti à 3,3%, proche des 3,5% initialement projeté.

Au niveau de la zone UEMOA, la croissance s'est établie à fin 2012 à 5,8% contre 1,2% en 2011. Cette croissance est plus forte que la moyenne de l'Afrique Subsaharienne estimée à 5,1% et est liée au redressement de la production agricole et à la forte reprise de la production minière.

Au plan national, la normalisation sociopolitique, l'amélioration progressive de l'environnement sécuritaire et les mesures de redressement de l'activité économique ont permis de porter le taux de croissance à 9,8% contre 8,1% initialement projeté. Cette accélération de la croissance s'appuie sur l'ensemble des secteurs. En effet, le secteur primaire continue son essor sous l'impulsion de l'agriculture, tandis que le secteur secondaire tire profit de la hausse de l'investissement public et privé. Quant au secteur tertiaire, il bénéficie du dynamisme du transport, des télécommunications et du commerce.

En ce qui concerne les finances publiques, le niveau du budget arrêté à 3 160 048 228 660 FCFA par Ordonnance n°2011-480 du 28 décembre 2011 a été révisé par la Loi de finances rectificative n°2013-29 du 25 janvier 2013 portant modification du budget 2012 à 3 240 265 815 584 FCFA, afin de tenir compte de l'évolution satisfaisante de l'activité économique, de l'élargissement de l'assiette fiscale avec la création de nouvelles taxes et du relèvement du taux d'imposition sur les

activités des secteurs des télécommunications et du caoutchouc. Ce collectif a pris à cet effet en compte les engagements nouveaux nécessaires à la bonne conduite des actions de consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

En outre, des ajustements ont été opérés après le collectif pour intégrer des ressources extérieures et aussi faire face aux charges importantes et urgentes liées à la dette, aux dépenses ordinaires et à des projets d'investissement. La prise en compte de ces ajustements d'un montant de 150 389 054 707 FCFA a finalement porté le niveau du budget à 3 390 654 870 291 FCFA.

La ratification de ces différents aménagements est proposée dans la présente loi de règlement.

Exposé des motifs de l'article 1er :

En application des dispositions de l'article 49 de la Directive n° 06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances, l'article 1er du présent projet de Loi a pour objet de ratifier les ouvertures de crédits complémentaires et les modifications effectuées depuis le collectif budgétaire.

Exposé des motifs de l'article 2 :

Conformément aux règles de comptabilisation des résultats budgétaires édictées par la Directive n°09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Plan comptable de l'Etat, le résultat de l'exécution de la Loi de Finances est déterminé par virement au compte 98 «Résultats d'exécution de la Loi de finances», des soldes des comptes suivants :

- compte 90 «Dépenses du Budget Général» ;
- compte 91 «Ressources du Budget Général» ;
- compte 96 «Comptes Spéciaux du Trésor».

Exposé des motifs de l'article 3 :

En application de l'article 20 alinéa 2 du décret 98-716 du 16 décembre 1998 relatif à la réforme des circuits et des procédures d'exécution des dépenses et des ressources et à la mise en œuvre du SIGFiP, les dépenses des projets d'investissement financées sur ressources extérieures ne peuvent être engagées et ordonnancées que si les financements sont mobilisés. Par conséquent, des ajustements à la hausse ont été effectués sur le niveau des dons projets et emprunts projets enregistrés dans le Compte Général de l'Administration des finances (CGAF).

Exposé des motifs de l'article 4 :

En application des règles de comptabilisation des résultats budgétaires édictées par la Directive citée dans l'exposé des motifs de l'article 1er, le résultat au sens de la Loi de Règlement est obtenu par la consolidation des soldes des comptes 98 «Résultats d'exécution de la Loi de Finances» et 97 «Différences à incorporer au découvert du Trésor». Ce résultat intègre également le solde des ajustements cités dans l'exposé des motifs de l'article 3.

L'article 4 arrête les montants définitifs des recettes et des dépenses et dégage le résultat global de l'exercice budgétaire.

Ce résultat est inscrit en partie simple au compte 01 «Résultat des budgets non réglés», puis transporté après le vote de la Loi de règlement au compte 02 «Découverts du Trésor et Réserves ».

L'Assemblée Nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er :

Les ouvertures de crédits complémentaires d'un montant de 150 389 054 707 FCFA, portent le niveau du Budget de l'Etat de 3 240 265 815 584 FCFA à 3 390 654 870 291 FCFA.

Article 2 :

Pour la gestion 2012, le compte 98 «Résultats d'exécution de la Loi de Finances» enregistre un solde déficitaire de 128 358 442 481 FCFA, déterminé par virement sur ce compte des soldes des comptes ci-après :

- Compte 90 «Dépenses du Budget Général» d'un montant de 3 295 330 204 314 FCFA;
- Compte 91 «Ressources du Budget Général» d'un montant de 3 166 803 696 830 FCFA;
- Compte 96 «Comptes Spéciaux du Trésor» d'un montant de 168 065 003 FCFA.

Article 3 :

Le niveau des recettes enregistré dans le compte 98 «Résultats d'exécution de la Loi de Finances» est augmenté de 9 351 869 098 FCFA sur les dons projets et de 12 731 417 075 FCFA sur les emprunts projets.

Le résultat définitif de la gestion budgétaire 2012 est déterminé à partir de la consolidation des opérations ci- après :

le déficit du compte 98 «Résultats d'exécution de la Loi de Finances» de 128 358 442 481 FCFA ; l'ajustement net positif de 22 083 286 173 FCFA sur les ressources.

La consolidation de ces opérations dégage un déficit budgétaire de 106 275 156 308 FCFA, obtenu ainsi qu'il suit :

Recettes 3 189 055 048 006

Dépenses 3 295 330 204 314

Résultat débiteur -106 275 156 308

Le déficit budgétaire de 106 275 156 308 FCFA est transféré au compte 01 «Résultats des budgets non réglés».

Le déficit des budgets non réglés du compte 01 est de 106 275 156 308 FCFA au terme de la gestion 2012.

Après le vote de la présente Loi de Règlement, ce déficit est transporté au compte 02 «Découverts et réserves du Trésor».

Article 5 :

La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme Loi de l'Etat.

TABLEAU - I - : COMPTE 98 "RESULTATS D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"

INTITULE	DEBIT	CREDIT
Solde du compte 90 "Dépenses du Budget Général"	3 295 330 204 314	
Solde du compte 91 "Recettes du Budget Général"		3 166 803 696 830
Solde du compte 96 "Comptes Spéciaux du Trésor"		168 065 003
TOTAL EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES	3 295 330 204 314	3 166 971 761 833
SOLDE DU COMPTE 98 "RESULTATS D'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES"	- 128 358 442 481	

**TABLEAU-II: CONSOLIDATION DES AJUSTEMENTS OPERES SUR LES DONNEES
DU COMPTE GENERAL DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES (CGAF)**

INTITULE	DEBIT	CREDIT
Augmentation des recettes sur emprunts-projets :		12 731 417 075
Augmentation des recettes sur dons-projets :		9 351 869 098
TOTAL DES AJUSTEMENTS OPERES SUR LES RECETTES DU CGAF		22 083 286 173
SOLDE CREDITEUR DES AJUSTEMENTS		22 083 286 173

TABLEAU - IV - : COMPTE 018 "RESULTAT DU BUDGET NON REGLE - ANNEE 2012"

INTITULE	SOLDE
Solde du compte 98 "Résultat d'exécution de la Loi de Finances"	-128 358 442 481
Solde de la consolidation des ajustements des recettes et des dépenses du CGAF	22 083 286 173
SOLDE DU COMPTE 018 "RESULTATS DU BUDGET NON REGLE" AU 31/12/2012	-106 275 156 308

TABLEAU - V - : COMPTE 01 "RESULTATS DES BUDGETS NON REGLES"

INTITULE	SOLDE
Compte 018 "Résultat du budget non réglé - année 2012"	-106 275 156 308
SOLDE DU COMPTE 01 "RESULTAT DES BUDGETS NON REGLES" AU 31 /12/2012	-106 275 156 308

ANNEXE - I - : ETAT DE RECOUVREMENT DES RECETTES AUTORISEES

Nature des ressources (montants en francs CFA)	Collectif 2012 (1)	Modifications (2)	Budget Actuel (3)	Recouvrement (4)	Ecart (5)=(4)-(3)	Taux d'exécution (%)
Recettes intérieures :	2 602 899 700 000	91 330 408 123	2 694 030 108 123	2 571 446 202 815	-122 583 905 308	95,4%
- Recettes fiscales	1 934 299 700 000	17 200 000 000	2 024 125 373 408	2 052 160 799 885	28 035 426 477	101,4%
- Recettes non fiscales	86 500 000 000		88 004 734 715	105 263 886 507	17 259 151 792	119,6%
- Recettes exceptionnelles				9 873 901 406	9 873 901 406	
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	575 000 000 000		575 000 000 000	399 359 060 000	-175 640 940 000	69,5%
- Privatisation	6 900 000 000		6 900 000 000	4 788 555 017	-2 111 444 983	69,4%
Recettes extérieures :	636 903 815 584	59 058 646 584	695 962 462 168	617 440 780 188	-78 521 681 980	88,7%
Recettes extérieures sur projets :	120 945 758 509	59 058 646 584	180 004 405 093	105 521 953 470	-74 482 451 623	58,6%
- Emprunts projets	78 700 135 109	34 743 052 425	113 443 187 534	53 996 406 369	-59 446 781 165	47,6%
- Dons projets	42 245 623 400	24 315 594 159	66 561 217 559	51 525 547 101	-15 035 670 458	77,4%
Recettes extérieures d'appui budgétaire :	515 958 057 075		515 958 057 075	511 918 826 718	-4 039 230 357	99,2%
- Emprunts programmes	121 300 000 000		121 300 000 000	132 507 740 139	11 207 740 139	109,2%
- Dons programmes	46 077 635 184		46 077 635 184	31 080 618 681	-14 997 016 503	67,5%
- Restructuration de la dette	348 580 421 891		348 580 421 891	348 330 467 898	-249 953 993	99,9%
- Autres recettes exceptionnelles						
Total du Budget Général :	3 239 603 515 584	150 389 054 707	3 389 992 570 291	3 188 886 983 003	-201 105 587 288	94,1%

II . RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR Nature des ressources (montants en francs CFA)	Collectif 2012 (1)	Modifications (2)	Budget final (3)	Recouvrement (4)	Ecart (5)=(4)-(3)	Taux d'exécution (%)
Titre 4 : Recettes intérieures:						
- Recettes à transférer des Comptes Spéciaux au Budget GI	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%
Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%

III . RESSOURCES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT Nature des ressources (montants en francs CFA)	Collectif 2012 (1)	Modifications (2)	Budget final (3)	Recouvrement (4)	Ecart (5)=(4)-(3)	Taux d'exécution (%)
Total du Budget Général	3 239 603 515 584	150 389 054 707	3 389 992 570 291	3 188 886 983 003	-201 105 587 288	94,1%
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%
Total du Budget de l'Etat :	3 240 265 815 584	150 389 054 707	3 390 654 870 291	3 189 055 048 006	-201 599 822 285	94,1%

ANNEXE - II - : ETAT D'ORDONNANCEMENT DES DEPENSES

I . DEPENSES DU BUDGET GENERAL	Collectif 2012	Modifications	Budget final	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Nature des dépenses (montants en francs CFA)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)-(3)	(%)
Dettes publiques	838 201 707 260		848 201 707 260	856 016 535 799	7 814 828 539	100,9%
- Dette Intérieure	365 224 289 594		365 224 289 594	356 839 360 802	-8 384 928 792	97,7%
- Dette Extérieure	482 977 417 666		482 977 417 666	499 177 174 997	16 199 757 331	103,4%
Dépenses ordinaires	1 710 591 447 398	105 073 824 763	1 815 665 272 161	1 798 032 783 880	-17 632 488 281	99,0%
- Dépenses de personnel	940 411 946 115	5 826 825 395	946 238 771 510	932 469 132 106	-13 769 639 404	98,5%
- Autres dépenses ordinaires	770 179 501 283	99 246 999 368	869 426 500 651	865 563 651 774	-3 862 848 877	99,6%
Dépenses d'investissements	691 472 660 926	35 315 229 944	726 787 890 870	641 280 884 635	-85 507 006 235	88,2%
- sur financement intérieur	560 526 902 417	-23 743 416 640	536 783 485 777	525 758 931 165	-11 024 554 612	97,9%
- sur financement extérieur	130 945 758 509	59 058 646 584	190 004 405 093	115 521 953 470	-74 482 451 623	60,8%
Emprunts et dons projets	120 945 758 509	34 743 052 425	155 688 810 934	41 264 969 294	-114 423 821 640	26,5%
Total du Budget Général :	3 239 603 515 584	150 389 054 707	3 389 992 570 291	3 295 162 139 311	-94 830 430 980	97,2%

II . DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	Collectif 2012	Modifications	Budget final	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Nature des dépenses (montants en francs CFA)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)-(3)	(%)
Titre 4 : Dépenses des Comptes Spéciaux du Trésor						
- dépenses de transfert au Budget Général	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%
Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%

III . DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT	Collectif 2012	Modifications	Budget final	Exécution	Ecart	Taux d'exécution
Nature des dépenses (montants en francs CFA)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(4)-(3)	(%)
Total du Budget Général	3 239 603 515 584	150 389 054 707	3 389 992 570 291	3 295 162 139 311	-94 830 430 980	97,2%
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	662 300 000		662 300 000	168 065 003	-494 234 997	25,4%
Total du Budget de l'Etat :	3 240 265 815 584	150 389 054 707	3 390 654 870 291	3 295 330 204 314	-95 324 665 977	97,2%

ANNEXE - III - : TABLEAU DE COMPARAISON DES DEPENSES ORDONNANCEES AUX RESSOURCES ENCAISSEES

I. RESSOURCES DU BUDGET GENERAL Nature des ressources (montants en francs CFA)	Ressources encaissées	I. DEPENSES DU BUDGET GENERAL Nature des dépenses (montants en francs CFA)	Dépenses exécutées
Recettes intérieures :	2 571 446 202 815	Dettes publiques	856 016 535 799
- Recettes fiscales	2 052 160 799 885	- Dette Intérieure	356 839 360 802
- Recettes non fiscales	105 263 886 507	- Dette Extérieure	499 177 174 997
- Recettes exceptionnelles	9 873 901 406	Dépenses ordinaires	1 798 032 783 880
- Prises de participations - Cessions - Privatisations	4 788 555 017	- Dépenses de personnel	932 469 132 106
- Recettes transférées des Comptes spéciaux au Budget Général	168 065 003	- Autres dépenses ordinaires	865 563 651 774
- Ressources d'emprunts sur marché financier intérieur	399 359 060 000	Dépenses d'investissements	641 280 884 635
- Autres emprunts intérieurs		- sur financement intérieur	525 758 931 165
Recettes extérieures :	617 440 780 188	- sur financement extérieur	115 521 953 470
Recettes extérieures sur projets :	105 521 953 470	Emprunts et dons projets	105 500 000 000
- Emprunts projets	53 996 406 369		
- Dons projets	51 525 547 101		
Recettes extérieures d'appui budgétaire :	511 918 826 718		
- Emprunts programmes	132 507 740 139		
- Dons programmes	31 080 618 681		
- Restructuration de la dette	348 330 467 898		
Total du Budget Général :	3 188 886 983 003	Total du Budget Général	3 295 162 139 311
II. RESSOURCES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR (CST) Nature des ressources (montants en francs CFA)	Ressources encaissées	II. DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR Nature des dépenses (montants en francs CFA)	Dépenses exécutées
Titre 4 : Recettes intérieures:		Dépenses des Comptes Spéciaux, dont	
- Recettes transférées des Comptes Spéciaux au Budget Général	168 065 003	- dépenses de transfert au Budget Général	168 065 003
Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	168 065 003	Total des Comptes Spéciaux du Trésor :	168 065 003
III. RESSOURCES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT Nature des ressources (montants en francs CFA)	Ressources encaissées	III. DEPENSES CONSOLIDEES DU BUDGET DE L'ETAT Nature des dépenses (montants en francs CFA)	Dépenses exécutées
Total du Budget Général	3 188 886 983 003	Total du Budget Général	3 295 162 139 311
Total des Comptes Spéciaux du Trésor	168 065 003	Total des Comptes Spéciaux du Trésor	168 065 003
Total du Budget de l'Etat :	3 189 055 048 006	Total du Budget de l'Etat :	3 295 330 204 314
		SOLDE DEBITEUR	-106 275 156 308
TOTAL GENERAL	3 189 055 048 006		3 189 055 048 006